



## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 14 Mai

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

**Etaient présents (23)**: Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON (← 19 :45), Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN/VERCOTRIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Jean BARDAIL (← 19 :51), Madame Liliane DOCAN (← 19 :42), Monsieur Sylvain FLEREAU (← 19 :42), Monsieur Léonard JERUL (← 19 :48).

**Etaient absents (08)**: Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE.

**Etaient représentés (02)**: Monsieur Philipson FRANCFORT (par Monsieur Jean-Claude LOMBION), Madame Maud URSULE (par Madame Laure PHAETON).

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

### **Délibération n° 03-06-2013**

#### **« Morne-à-L'Eau Ville Numérique » : Accès Publics Wifi – appel à projets concernant le Fonds National de l'Aménagement et du Développement du Territoire**

La Ville de Morne-à-L'Eau a lancé la procédure de mise en place de son plan numérique, au travers d'un ensemble de projets :

- Interconnexion des sites administratifs par le haut débit (fibre optique)

- La construction d'un espace des savoirs et de la connaissance dédié aux technologies numériques
- La couverture numérique Haut Débit du territoire
- L'accessibilité de réseaux publics internet dans des lieux publics identifiés.

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Préfecture de la Région Guadeloupe, relatif au Fonds National de l'Aménagement et du Développement du Territoire 2007-2013, la collectivité a souhaité présenter un projet permettant d'apporter une réponse à la fracture numérique et de développer l'usage multimédia sur le territoire.

Le projet de la collectivité se traduit par la mise en place d'accès publics wifi, dans des endroits identifiés pour leur destination et/ou leur fréquentation.

Il s'agit des lieux publics suivants :

- Place Gerty ARCHIMEDE
- Bibliothèque Municipale
- Port de Vieux-Bourg
- Cyber Base du lotissement « les Manguiers »
- Maisons de quartier (Sauvia, Lasserre, Perrin)

Le plan de financement prévisionnel de ce programme d'investissement est le suivant :

<b>COUTS EN EUROS (HT)</b>		<b>FINANCEMENTS EN EUROS</b>		<b>%</b>
<i>Equipement WIFI</i>	<b>13 950,00</b>	<b>FNADT</b>	<b>18 043,00</b>	<b>80</b>
<i>Travaux de câblage</i>	<b>5 104,00</b>	<b>Commune de Morne à l'Eau</b>	<b>4511,00</b>	<b>20</b>
<i>Signalétique (7 sites)</i>	<b>3 500,00</b>			
<b>Total</b>	<b>22 554,00</b>	<b>Total</b>	<b>22 554,00</b>	<b>100</b>

Dans cette optique, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de mise en place d'accès wifi destinés aux publics dans les lieux identifiés dans le cadre de l'appel à projets concernant le Fonds National de l'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT) 2007-2013, et de l'autoriser notamment à solliciter les services de l'Etat pour l'octroi d'une subvention de 18 043 euros soit 80% du coût global du projet évalué à 22 554 €.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la délibération n° 06-03-2013 en date du 13 mars 2013 portant validation du programme « Morne-à-L'Eau Ville Numérique » ;*

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré*

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** *D'approuver le projet de mise en place d'accès wifi destinés aux publics dans le cadre du programme « Morne-à-L'Eau Ville Numérique » et de l'appel à projets concernant le Fonds National de l'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT) 2007-2013.*

**ARTICLE 2 :** *D'approuver le plan de financement dudit programme ainsi que suit :*

<b>COUTS EN EUROS (HT)</b>		<b>FINANCEMENTS EN EUROS</b>		<b>%</b>
<i>Equipement WIFI</i>	<b>13 950,00</b>	<i>FNADT</i>	<b>18 043,00</b>	<b>80</b>
<i>Travaux de câblage</i>	<b>5 104,00</b>	<i>Commune de Morne à l'Eau</i>	<b>4511,00</b>	<b>20</b>
<i>Signalétique (7 sites)</i>	<b>3 500,00</b>			
<b>Total</b>	<b>22 554,00</b>	<b>Total</b>	<b>22 554,00</b>	<b>100</b>

**ARTICLE 3 :** *La dépense correspondante sera inscrite au Budget de la Ville de Morne-à-L'Eau, chapitre 819, fonction 816.*

**ARTICLE 4 :** *D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les services de l'Etat au titre du FNADT dans le cadre du cofinancement de cette opération.*

**ARTICLE 5 :** D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision et signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce marché.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

*Pour expédition certifiée conforme*

*Fait à Morne-à-L'Eau, le 14 Mai 2013*



*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité*

*Le .....*

*Formalités de publicité*

*effectuées le \_\_\_\_\_*

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.***

